

MESURES ENVIRONNEMENTALES	OBSERVATIONS / CONCLUSIONS	
<p>E1 : Respect du piquetage (limite d'emprise de chantier) et de l'évitement de la forêt rivulaire le long de la crique Margot</p>	<p><u>01/09/2020 :</u> Le piquetage de la zone a été réalisé juste avant travaux par des géomètres, que ce soit le bornage de l'emprise du projet ou des layons de la première phase de défriche.</p> <p>Il a été constaté sur site :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Que l'entreprise a strictement respecté le piquetage pour la défriche programmée, avec une voie d'accès supplémentaire ouverte le long de la limite ouest du projet pour pouvoir faire circuler la pelle. ✓ Que les layons ouverts pour cette phase 1 ne l'ont été que dans l'emprise du projet, contrairement à la demande des services archéologiques qui souhaitait prospecter hors emprise projet, notamment dans les habitats de forêt rivulaire que le MOA s'était engagé à ne pas impacter. ✓ Que les layons respectent la largeur de 7 m prévue ✓ Que les autres habitats ont été soigneusement évités dans le respect des engagements pris par le MOA <p>La mesure E1 a été pleinement respectée</p>	 <p>Bornage de l'emprise sur la limite ouest du projet et exemple d'un layon</p>
<p>E2 : Prévenir la contamination du milieu en phase travaux (maintenance et stockage des engins loin de la crique Margot et sur une aire étanche / Kit antipollution pour prévenir une pollution accidentelle)</p>	<p><u>01/09/2020 :</u> Le MOE avait été sensibilisé à cette contrainte lors de la formation des équipes de défriche dans le cadre de la prestation d'AMO, réalisée le 17/08/2020 par deux experts de l'équipe Biotope. Lors de la visite de chantier des 01 et 02/09 il a été constaté que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La pelle mécanique utilisée pour cette défriche a été stockée sur une dalle bétonnée d'une ancienne habitation dans l'emprise du chantier. ✓ Aucun produit chimique n'était stocké sur place, et que le plein de gasoil était fait tous les matins à l'aide d'une bombonne munie d'une pompe, d'un dispositif anti goutte et anti renversement. ✓ Un kit anti pollution complet et en très bon état était présent dans la pelle pour parer à toute fuite accidentelle qui aurait été remarquée par l'homme de pied présent en permanence à coté de l'engin. <p>La mesure E2 a été pleinement respectée</p>	 <p>Aire de stockage et de maintenance de l'engin de chantier et kit anti pollution présent dans le véhicule de chantier</p>

MESURES ENVIRONNEMENTALES	OBSERVATIONS / CONCLUSIONS	
<p>R4 : Travaux hors périodes de reproduction de l'avifaune pour le défrichage et le décapage (travaux de défriche entre juillet et novembre).</p>	<p><u>01/09/2020 :</u> Le travaux de défriche de la phase 1 ont été réalisés du 17/08 au 02/09</p> <p>La mesure R4 a été pleinement respectée</p>	
<p>R5 : Défrichage progressif (défrichage de la zone d'implantation d'ouest en est pour permettre la fuite des espèces peu mobiles)</p>	<p><u>17/08/2020 :</u> Lors de la scéance de sensibilisation environnementale du 17/08 qui a eu lieu le premier jour des travaux, à la première heure, cette mesure a été discutée avec le MOE. Il a été convenu de réaliser en premier lieu une bande correspondant à la limite Ouest du projet permettant la circulation de la pelle, puis de réaliser cette phase 1 du nord au sud pour permettre la fuite des espèces peu mobiles vers l'est et le sud, soit les zones ou les habitats naturels sont en bon état de conservation.</p> <p><u>01/09/2020 :</u> Le travaux de défriche de la phase 1 ont été réalisés du 17/08 au 02/09 du nord vers le sud</p> <p>La mesure R5 a été respectée</p>	
<p>R1 : limiter la propagation d'espèces exotiques envahissantes Sensibilisation aux espèces envahissantes / nettoyage des véhicules de chantier pour éviter la propagation</p>	<p><u>17/08/2020 :</u> Lors de la scéance de sensibilisation environnementale du 17/08 qui a eu lieu le premier jour des travaux, à la première heure, ont été présentées les deux espèces végétales invasives identifiées sur la zone du projet, l'Acacia mangium et le Niaouli : identification, particularités et techniques de lutte contre la propagation. Un protocole de gestion de ces espèces a été proposé au MOE : coupe au ras du sol, stockage et broyage sur une aire étanche à part des autres déchets verts, nettoyage de la pelle pour éviter la propagation sur site ou sur d'autres sites.</p> <p><u>01/09/2020 :</u> Lors de la visite de chantier, il a été constaté :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ qu'une dizaine de pieds d'Acacia ont été coupés et stockés sur dalle béton ✓ que les chenilles de la pelle étaient décrottées sur cette même dalle béton pour éviter la propagation ✓ le nettoyage des chenilles au karcher se fait au siège de l'entreprise, après chaque chantier, sur une aire étanche <p>La mesure R1 a été respectée</p>	 <p>Zone de stockage des plantes invasives sur dalle étanche avant broyage à la pelle.</p>

MESURES ENVIRONNEMENTALES		OBSERVATIONS / CONCLUSIONS	
R2 : Limiter la pollution lumineuse		<p><u>17/08/2020</u> : Lors de la séance de sensibilisation le MOE a indiqué que les travaux n'auraient lieu que de jour.</p> <p>La mesure R2 a été respectée</p>	
Autres observations hors mesures environnementales			
Evitement des pollutions accidentelles		<p><u>01/09/2020</u> : Pas de pollution constatée <u>02/09/2020</u> : Pas de pollution constatée <u>09/09/2020</u> : l'ensemble du site a été parcouru par deux experts de Biotope pour baliser et géolocaliser l'ensemble des espèces invasives du site. Pas de pollution constatée</p>	 <p>En noir les cheminements effectués pour couvrir la zone sans constats de pollution accidentelle</p>
Présence de déchets diffus		<p>L'ensemble du site qui a accueilli longtemps des abattis et des habitations est jonché de déchets diffus qui devront être évacués et traités dans des filières appropriées.</p> 	

MESURES ENVIRONNEMENTALES		OBSERVATIONS / CONCLUSIONS	
<p>C1 : Enlèvement / traitement d'espèces exotiques envahissantes</p> <p>Précaution vis-à-vis du risque de propagation de l'espèce exotique envahissante <i>Acacia mangium</i> et du <i>Niaouli</i></p>	<p>Une mission complémentaire visant à l'établissement d'un protocole de gestion des plantes envahissantes et à un suivi régulier après chantier a été commandée début septembre.</p> <p>Une première prospection sur l'ensemble de l'emprise proejt a été effectuée par deux experts le 09/09 et a permis de rubaliser et de géolocaliser 68 individus d'Acacia mangium sur la parcelle. Parmi ces 68 individus, plusieurs sont des adultes en fleur au moment du passage, et donc de potentiels semenciers dans les semaines à venir ; des secteurs entiers sont donc potentiellement déjà riches de graines qui seront favorisées par la défriche. Des bosques d'individus plus jeunes ont également été identifiés et rubalisés. Les Acacias sont essentiellement localisés dans les zones d'abattis délaissées. Les prospections en forêt ont confirmés son absence dans ces milieux fermés non propices à son installation.</p> <p>Une prospection ciblée et approfondie du secteur ou avait été identifié le Niaouli n'a pas abouti. Aucun pied n'a été observé dans ce secteur, non plus qu'ailleurs sur la parcelle ou aux alentours. Des observations sur le trajet ont pourtat confirmés que le Niaouli est en pleine période de floraison et donc facilement identifiable.</p>		<p>marquage pied à pied</p>
<p>A1 : Organisation administrative du chantier</p> <p>Action de sensibilisation du personnel Suivi du chantier par un ingénieur écologue</p>	<p><u>17/08/2020</u> :</p> <p>Une scéance de sensibilisation environnementale du 17/08 a eu lieu le premier jour des travaux, à la première heure auprès des équipes en charge de la phase 1 de la défriche.</p> <p>Le document de présentation a été fourni au MOA</p>		<p>marquage d'un bosquet</p>

Visite de fin de chantier : pas d'autre visite prévue.

Localisation des plantes invasives

AMO défrichage de la cité judiciaire de Saint Laurent du Maroni

-  Emprise du projet
-  Défriche pour fouilles archéologiques

Acacia mangium

-  Pied isolé
-  Bosquet de 3
-  Bosquet de 4
-  Bosquet de 9
-  Bosquet de 10
-  Bosquet de 8

